



Commission Territoriale d'organisation et d'arbitrage

Compte rendu de réunion N°16 du Lundi 29 Janvier 2024

Personnes présentes :

Mattei Emilien, Grisel Jeremy

Assistent :

Rutily Léa, Casili Marie Luce

1. Courriers reçus :

- Courrier reçu de Quentin Erard : U13 → transmis au président de la CTOA
- Courrier reçu de Max Giagheddu → transmis au comité directeur

2. Anomalies :

DATE	RENCONTRE	CATEGORIE	ANOMALIE	DECISION CTOA
28-01-2024	JSB/STAV – HPA3V	-13 ANS Mixtes Poule Excellence	Base de données utilisée date de plus de 6 jours, base téléchargée le 20/01/24	La CTOA inflige une pénalité financière de 40€ à la JSB/STAV
31-01-2024	HJIR – GFCA	-13 ANS Mixtes Poule Excellence Journée 3	Rencontre non conclue	La CTOA inflige une pénalité financière de 50€ au HJIR

LIGUE CORSE DE HANDBALL



31-01-2024	HBC/HJIR – JSB/STAV	-15 ANS M Journée 9	Rencontre non conclue	La CTOA inflige une pénalité financière de 100€ au HBC/HJIR
------------	------------------------	----------------------------	--------------------------	---

Je vous rappelle qu'à J-16 la pénalité sera augmentée de 100€.

3. Tirage au sort Coupe de Corse :

Cadrage U11 :

- ASPV – CSHB
- HBCB – AJC
- BHB - HAC

Cadrage U13 :

- BHB – HPA
- HBC – CSHB

Les rencontres doivent être jouées le mercredi 13 mars 2024 ou le jour du week-end non joué en championnat (16/17 Mars).

Cahier des charges pour la Coupe de Corse :

U11

- Jeu à 7 et en défense la prise en individuel d'un joueur est proscrite

U13

- Les défenses en 6-0 ainsi que la prise en individuel d'un joueur est proscrite.
- Temps de jeu : 2x20min

4. Secrétaire club visiteur (OTM) :

Attention : à compter du 1^{er} janvier 2024, les pénalités financières seront appliquées selon le règlement en vigueur seulement sur les catégories adultes.



5. Rappel règlement :

- A) **Je vous rappelle que conformément au règlement voté lors de la dernière assemblée générale, les stages organisés par les clubs ne doivent pas se tenir en même temps que ceux de la Ligue Corse s'ils concernent la même catégorie d'âge.**

- B) **Tout club souhaitant organiser un événement (match, tournoi) à obligation de remplir le document et de le renvoyer à la CTOA minimum 7 jours avant la date de celui-ci. Suite à l'AG 2023, les droits annuels sont inclus dans les frais d'engagement pour tout événement organisé.**

- C) **Lors des tournois –11ans et –13ans, en application du règlement de la CTOA, je vous rappelle qu'il est indispensable que les JAJ soient suivis par les animateurs EA et / ou Accompagnateurs EA afin que les sanctions disciplinaires puissent être recevables pour transmission à la commission de discipline.**

- D) **Lors de tirage au sort sur les catégories jeunes (-15/-18) le match est arbitré en binôme.**

Je vous rappelle que les permanences téléphoniques de la CTOA sur la ligne 06.51.51.26.52 se feront le lundi de 14h à 18h, les mardi, mercredi et jeudi de 10h à 16h, et le vendredi de 10h à 14h.

Néanmoins, l'ensemble des demandes devront également faire l'objet d'un mail, depuis la boîte standardisée du club, vers celles de la CTOA ligue Corse :

Compétition : 5500000.coc@ffhandball.net

Arbitrage : 5500000.cta@ffhandball.net

LIGUE CORSE DE HANDBALL